



Rapport en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Objectif

Ce document a été préparé dans le cadre des exigences formelles de déclaration en vertu de la Loi édictant la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi »).

Ce rapport a été soumis au gouvernement du Canada en mai 2025 et présente les actions et initiatives entreprises au cours de l'exercice financier 2024 de Groupe Dynamite Inc., qui couvre la période du 4 février 2024 au 1^{er} février 2025.

Les pages suivantes donnent un aperçu clair et concis des efforts continus que nous déployons pour renforcer la diligence raisonnable et assurer le respect de pratiques éthiques et transparentes au sein de la chaîne d'approvisionnement, conformément aux objectifs de la Loi.

À propos de GDI

Groupe Dynamite Inc. (ci-après « GDI ») est une marque de mode qui exploite des magasins au détail et des plateformes de commerce électronique sous deux bannières complémentaires et dynamiques : Garage et Dynamite. Au cœur de tout ce que nous faisons se trouve une mission simple, mais puissante : « Vous inspirer à être vous-même, une tenue à la fois. » La marque Garage a une esthétique urbaine décontractée qui inspire ses clientes à réécrire les règles, à briser les frontières et à affirmer leur individualité, parce que leur style devrait être sans limites, comme leurs passions. Dynamite croit que chaque jour est l'occasion rêvée de bien paraître et de se sentir bien dans notre peau, en habillant les femmes modernes pour qu'elles puissent passer facilement des exigences de la journée à l'énergie de la nuit.

Le 26 novembre 2024, nous avons clôturé avec succès notre appel public à l'épargne, devenant ainsi une société cotée à la Bourse de Toronto (TSX : GRGD).



[Notre site Internet corporatif](#)

Ce rapport contient de l'information prospective et devrait être lu à la lumière de la mise en garde sur les énoncés prospectifs contenue dans le rapport de gestion de GDI pour l'exercice terminé le 1^{er} février 2025, disponible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Magasins et modèle de commerce électronique

Nous établissons un lien avec notre clientèle grâce à une expérience de magasinage omnicanale et inspirante qui s'étend à nos magasins de détail, à nos plateformes de commerce électronique, à nos applications mobiles et à nos programmes de fidélité. Au 1^{er} février 2025, nous exploitons 183 magasins au Canada, avec des points de vente dans toutes les provinces canadiennes, et 115 magasins aux États-Unis, avec des points de vente dans 37 états américains.

Nos deux sites de commerce électronique dédiés, garageclothing.com et dynamiteclothing.com, nous permettent de contrôler la présentation de nos marques et les relations avec notre clientèle, tout en offrant à celle-ci une expérience omnicanale harmonieuse.

Canada	Nombre de magasins
Alberta	19
Colombie-Britannique	20
Manitoba	7
Nouveau-Brunswick	2
Terre-Neuve-et-Labrador	2
Nouvelle-Écosse	6
Ontario	63
Île-du-Prince-Édouard	1
Québec	59
Saskatchewan	4
Total	183

États-Unis	Nombre de magasins
Midwest	19
Nord-est	42
Sud	28
Ouest	26
Total	115

Total	298
-------	-----

Notre structure

Notre équipe de direction est soutenue par une équipe diversifiée d'environ 6 500 employés basés au Canada et aux États-Unis. Notre siège social est situé à Montréal, au Québec, au Canada, et plus de 600 employés y sont basés.

Notre équipe de la haute direction comprend huit postes :

- Président du conseil d'administration et Chef de la direction : Andrew Lutfy
- Présidente et Chef de l'exploitation : Stacie Beaver
- Chef de la direction numérique : Maxime Boyer
- Première vice-présidente, Talent et Culture : Sarah Paula Brami
- Chef de la direction financière : Jean-Philippe D. Lachance
- Premier vice-président, Opérations commerciales : Michael Olson
- Premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif : Christian Roy
- Chef de la direction technologique : Dave Stevens

Notre activité

Nous mettons particulièrement l'accent sur la création d'un lien émotionnel avec notre clientèle, ce qui alimente notre stratégie de design, de merchandising et de marketing, ainsi que notre modèle de distribution omnicanal. Notre gamme de produits comprend des jeans, des pantalons, des styles en molleton, des hauts, des chemises, des chandails, des robes, des jupes et des manteaux. Nos deux marques disposent chacune de leurs propres équipes de Merchandising et de Design. Ces équipes du Produit de la marque sont soutenues par les équipes des Centres d'excellence qui desservent les deux marques, de sorte que nous tirons parti de leur expertise en matière de tissus, d'ajustement et d'approvisionnement pour le développement des produits.

Nos équipes de Direction créative et de Design sont basées à notre Siège social de Montréal, tandis que le développement des produits se fait en étroite collaboration avec nos fournisseurs partenaires de longue date. Une fois le design finalisé, nous donnons le feu vert au lancement de la production.

La majeure partie de notre production se déroule en Asie, où nous avons mis en place une chaîne d'approvisionnement rationalisée et fiable, fondée sur des années de relations de confiance. Cette approche permet une plus grande transparence et des liens plus étroits avec nos fournisseurs.

Lorsque les produits sont prêts au point d'origine, ils sont transportés vers notre Centre de distribution au Canada par voie aérienne, maritime ou terrestre. Ensuite, nous les distribuons stratégiquement à nos magasins de détail en fonction de la demande régionale. Pour les commandes en ligne, nous privilégions la rapidité et l'efficacité en expédiant les produits soit directement à partir de nos magasins, soit à partir de notre Centre de distribution, selon l'option qui garantit la livraison la plus rapide à notre clientèle.

Notre chaîne d'approvisionnement

En date de l'exercice financier 2024, nous faisons affaire avec plus de 45 fournisseurs répartis dans plus de 100 usines, ce qui nous offre la flexibilité de nous approvisionner en matériaux et produits de haute qualité à des coûts compétitifs. L'efficacité de notre cycle de production repose sur la familiarité avec nos principaux fournisseurs (plus de 80 % d'entre eux sont nos partenaires depuis plus de 8 ans), sur un contrôle de la qualité périodique et sur le renouvellement des fournisseurs. Dans ce réseau de fournisseurs, la majorité de nos volumes de production provient de Chine, avec des contributions supplémentaires du Bangladesh, du Vietnam et du Cambodge. De plus, grâce à nos solides relations avec nos fournisseurs, nous sommes en mesure de réserver des capacités de production avant de passer des commandes, ce qui nous permet de disposer de lignes de production dédiées à notre modèle d'entreprise agile et d'ainsi réduire les risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Nous maintenons un programme formel d'assurance de la qualité dans le cadre duquel nous effectuons régulièrement des inspections en cours de production et des inspections finales dans les usines de nos fabricants afin de garantir le contrôle de la qualité.

Tous nos fournisseurs sont au courant de nos normes et sont soumis à notre processus de diligence raisonnable. Lorsqu'une nouvelle usine est proposée, le fournisseur doit soumettre la documentation nécessaire à l'évaluation. Ce n'est qu'une fois que l'usine a été examinée, approuvée et officiellement enregistrée que nous l'utilisons pour la production de nos produits. Cette procédure, qui a été introduite au cours de l'exercice financier 2023, demeure un élément actif de nos efforts de conformité.

Au cours de l'exercice financier 2024, nous avons franchi une étape importante en lançant notre propre programme d'audit des usines. En partenariat avec l'entreprise QIMA, nous avons sélectionné nos dix meilleures usines et mené des audits éthiques semi-annoncés. Ces audits portaient principalement sur les domaines suivants :

- Santé et sécurité;
- Gestion environnementale;
- Travail des enfants et jeunes employés;
- Heures de travail, salaires et avantages; et
- Pratiques de travail.

Nous avons effectué des audits de suivi dans deux usines en raison de lacunes mineures, dont aucune n'était liée au travail des enfants, aux jeunes travailleurs ou aux pratiques de travail. Tous les problèmes soulevés ont été résolus dans les délais impartis.

En 2025, nous continuerons d'étendre notre programme d'audit à un plus grand nombre d'établissements. Nous avons également commencé à planifier des initiatives de formation du personnel axées sur les droits de la personne. Le premier groupe à recevoir la formation sera constitué de nos équipes de l'Approvisionnement et du Produit au Siège social, suivies de nos équipes locales en Chine et au Bangladesh. Cette initiative sera détaillée dans le rapport de l'an prochain pour l'exercice financier 2025.

Politiques et procédures de diligence raisonnable de l'entité en matière de travail forcé et de travail des enfants

En 2023, nous avons révisé notre Code de conduite à l'intention des fournisseurs. La version précédente datait de 2016. Au même moment, nous avons mis en œuvre notre Politique relative à l'esclavage moderne. Ces deux documents ont été transmis à tous nos fournisseurs afin de leur communiquer clairement nos attentes et notre engagement en matière d'approvisionnement éthique. Nous avons exigé qu'ils soient signés et mis en œuvre dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Pour favoriser une meilleure mise en œuvre, nous avons également offert aux fournisseurs un guide d'une page résumant les points clés du Code de conduite à l'intention des fournisseurs. Nous avons demandé que ce guide soit affiché bien en vue dans chaque usine afin de garantir que les travailleur·ses connaissent nos normes et sachent comment nous faire part de leurs préoccupations ou de tout problème directement à l'adresse responsiblity@dynamite.ca.

Les deux documents sont disponibles sur notre site Web :

- [Code de conduite à l'intention des fournisseurs](#)
- [Politique relative à l'esclavage moderne](#)

La signature de ces deux documents est obligatoire pour tous les nouveaux fournisseurs.

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la Loi), et en particulier son article 11, je certifie, en qualité de Premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif, que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport au nom du corps dirigeant de l'entité mentionnée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que l'information contenue dans ce rapport est véridique, juste et complète dans tous ses aspects significatifs aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée dans le présent rapport.

Christian Roy
Premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif
Le 30 mai 2025
« J'ai le pouvoir d'engager Groupe Dynamite Inc. »